

**CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL DE LA COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE (78)**

**Commune de VILLENES-SUR-SEINE**

Tableau annexé à la délibération du 15 juillet 2020

OPERATIONS	Montant des opérations proposées (€ HT)	Montant retenu par la région (€ HT)	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION	
			2020	2021	2022	Taux %	Montant (€)
Extension et réhabilitation de la maison des associations	1 140 120,00	850 000,00	530 000,00	320 000,00		50%	425 000,00
Construction d'une maison médicale pluridisciplinaire	3 307 033,90	1 150 000,00	720 000,00	430 000,00		50%	575 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 447 153,90</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>1 250 000,00</b>	<b>750 000,00</b>			<b>1 000 000,00</b>
<b>DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION</b>			625 000,00	375 000,00	0,00	0,50	



Jean-Pierre DAIGNEAU

Le Maire de Villennes-sur-Seine

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-037  
-DE  
Date de réception préfecture : 20200717

## DETERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION N°DCM 2020/040

	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire	30,25%
1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	18,41%
2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	18,41%
3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	18,41%
4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	18,41%
5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	18,41%
6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	18,41%
7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	18,41%
8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	18,41%
Conseiller Municipal Délégué	4,86%

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-040  
-DE  
Date de réception préfecture :

# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/032

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>8 juillet 2020         | L'an deux mille vingt<br>Le 15 juillet à 19 heures<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>8 juillet 2020            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br><br>EN EXERCICE : 29 | <b>Étaient présents :</b> Jean-Pierre LAIGNEAU – Marie-Agnès BOUYSSOU – Virginie OKS – Alain ADICEOM – Apolline THOUMELIN – Fabien VIAL – Virginie ALBAR – Jean-Michel CHARLES – Eva SEGUY – Adrien PERRET – Sophie BASTIDE-LE DU – Philippe DESTISON – Christine HANON-BATIOT – Laurent BARBOTIN – Fabienne SACCHET – Arthur ROUYER – Eric NONON – Fatima GUERROUACHE – Jean-Yves MORIN – Pierre-François DEGAND – Christine ASHWORTH – Katia LEFEUVRE - Olivier HARDOUIN – Valérie THOMASSEN – Philippe SENEQUE<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| PRESENTS : 25                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| VOTANTS : 29                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                 | <b>A donné pouvoir :</b> Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Corine HOUZIAUX à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Jean-Luc BIANCHI à Pierre-François DEGAND<br>Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

### DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS INTERCOMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner les membres ou les délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, au scrutin secret, après appel à candidatures,

**Article 1 :** Une seule liste a été déposée pour l'élection au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM) :

- Titulaires : Virginie ALBAR, Apolline THOUMELIN
- Suppléants : Laurent BARBOTIN, Jean-Michel CHARLES

Après avoir procédé au scrutin secret l'appel de leur nom chaque conseiller à remis son bulletin de vote, les résultats du vote sont : 21 voix « pour » et 8 bulletins nuls

**Article 2 :** Une seule liste a été déposée pour l'élection au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Petite Enfance (SIVU):

- Titulaires : Eva SEGUY, Sophie BASTIDE-LE DU
- Suppléants : Marie-Agnès BOUYSSOU, Fatima GUERROUACHE

Après avoir procédé au scrutin secret l'appel de leur nom chaque conseiller à remis son bulletin de vote, les résultats du vote sont : 21 voix « pour » et 8 bulletins nuls

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-032  
-DE  
Date de réception préfecture : 20200717

**Article 3 :** Une seule liste a été déposée pour l'élection au Syndicat Intercommunal de Villennes-Médan (SIVM)

- Titulaires : Corinne HOUZIAUX, Arthur ROUYER
- Suppléants : Adrien PERRET, Fabien VIAL

Après avoir procédé au scrutin secret l'appel de leur nom chaque conseiller à remis son bulletin de vote, les résultats du vote sont : 21 voix « pour » et 8 bulletins nuls

**Article 4 :** Une seule liste a été déposée pour l'élection au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH)

- Titulaires : Jean-Michel CHARLES, Olivier DAESCHNER
- Suppléants : Eric NONON, Philippe DESTISON

Après avoir procédé au scrutin secret l'appel de leur nom chaque conseiller à remis son bulletin de vote, les résultats du vote sont : 21 voix « pour » et 8 bulletins nuls

**Article 5 :** Une seule liste a été déposée pour l'élection au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région de Feucherolles

- Titulaires : Jean-Pierre LAIGNEAU, Alain ADICEOM
- Suppléants : Fabienne SACCHET, Jean-Yves MORIN

Après avoir procédé au scrutin secret l'appel de leur nom chaque conseiller à remis son bulletin de vote, les résultats du vote sont : 21 voix « pour » et 8 bulletins nuls

**DESIGNE DONC** les personnes qui suivent en qualité de membres titulaires ou suppléants au sein des établissements publics intercommunaux.

| ORGANISMES                                                                    | TITULAIRES                                 | SUPPLEANTS                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM) | 1. Virginie ALBAR<br>2. Apolline THOUMELIN | 1. Laurent BARBOTIN<br>2. Jean-Michel CHARLES    |
| Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Petite Enfance (SIVU)          | 1. Eva SEGUY<br>2. Sophie BASTIDE-LE DU    | 1. Marie-Agnès BOUYSSOU<br>2. Fatima GUERROUACHE |
| Syndicat Intercommunal de Villennes-Médan (SIVM)                              | 1. Corinne HOUZIAUX<br>2. Arthur ROUYER    | 1. Adrien PERRET<br>2. Fabien VIAL               |

**DESIGNE DONC** les candidatures suivantes pour les syndicats pour lesquels la Commune est membre à travers la Communauté Urbaine GPS&O :

| ORGANISMES                                                                                | TITULAIRES                                     | SUPPLEANTS                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH)                  | 1. Jean-Michel CHARLES<br>2. Olivier DAESCHNER | 1. Eric NONON<br>2. Philippe DESTISON     |
| Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région de Feucherolles | 1. Jean-Pierre LAIGNEAU<br>2. Alain ADICEOM    | 1. Fabienne SACCHET<br>2. Jean-Yves MORIN |

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 16 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-032  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717

# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/033

DATE DE CONVOCATION : 8 juillet 2020	L'an deux mille vingt Le 15 juillet à 19 heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 8 juillet 2020	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29	<b>Etaients présents</b> : Jean-Pierre LAIGNEAU – Marie-Agnès BOUYSSOU – Virginie OKS – Alain ADICEOM – Apolline THOUMELIN – Fabien VIAL – Virginie ALBAR – Jean-Michel CHARLES – Eva SEGUY – Adrien PERRET – Sophie BASTIDE-LE DU – Philippe DESTISON – Christine HANON-BATIOT – Laurent BARBOTIN – Fabienne SACCHET – Arthur ROUYER – Eric NONON – Fatima GUERROUACHE – Jean-Yves MORIN – Pierre-François DEGAND – Christine ASHWORTH – Katia LEFEUVRE - Olivier HARDOUIN – Valérie THOMASSEN – Philippe SENEQUE
PRESENTS : 25	Formant la majorité des membres en exercice.
VOTANTS : 29	
	<b>A donné pouvoir</b> : Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU Corine HOUZIAUX à Marie-Agnès BOUYSSOU Jean-Luc BIANCHI à Pierre-François DEGAND Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE

## DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33,

**VU** les articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**CONSIDERANT** que le CCAS, outre le Président, doit comprendre en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**FIXE** le nombre d'administrateurs du CCAS comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 4 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 16 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-033  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717

# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/034

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>8 juillet 2020     | L'an deux mille vingt<br>Le 15 juillet à 19 heures<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>8 juillet 2020        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE : 29 | <b>Etaients présents</b> : Jean-Pierre LAIGNEAU – Marie-Agnès BOUYSSOU – Virginie OKS – Alain ADICEOM – Apolline THOUMELIN – Fabien VIAL – Virginie ALBAR – Jean-Michel CHARLES – Eva SEGUY – Adrien PERRET – Sophie BASTIDE-LE DU – Philippe DESTISON – Christine HANON-BATIOT – Laurent BARBOTIN – Fabienne SACCHET – Arthur ROUYER – Eric NONON – Fatima GUERROUACHE – Jean-Yves MORIN – Pierre-François DEGAND – Christine ASHWORTH – Katia LEFEUVRE – Olivier HARDOUIN – Valérie THOMASSEN – Philippe SENEQUE<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| PRESENTS : 25                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| VOTANTS : 29                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                             | <b>A donné pouvoir</b> : Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Corine HOUZIAUX à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Jean-Luc BIANCHI à Pierre-François DEGAND<br>Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

## ELECTION DES ADMINISTRATEURS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33,

**VU** les articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**CONSIDERANT** que l'assemblée délibérante a fixé le nombre d'administrateurs du CCAS à 8 membres dont 4 membres élus au sein du Conseil Municipal

**CONSIDERANT** que l'élection des membres du conseil municipal devant composer le CCAS est réalisée au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**CONSIDERANT** que si une seule candidature a été déposée, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le Maire.

**Le Conseil Municipal,**

**CONSTATE** qu'une seule candidature a été déposée

**ELIT** les membres du Conseil d'administration du CCAS :

- Eva SEGUY
- Fabienne SACCHET
- Fatima GUERROUACHE
- Christine ASHWORTH

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-034  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717

**RAPPELLE** que les 4 autres membres seront nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 16 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-034  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717

# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/035

DATE DE CONVOCATION : 8 juillet 2020	L'an deux mille vingt Le 15 juillet à 19 heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 8 juillet 2020	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29	<b>Etai<del>ent</del> présents</b> : Jean-Pierre LAIGNEAU – Marie-Agnès BOUYSSOU – Virginie OKS – Alain ADICEOM – Apolline THOUMELIN – Fabien VIAL – Virginie ALBAR – Jean-Michel CHARLES – Eva SEGUY – Adrien PERRET – Sophie BASTIDE-LE DU – Philippe DESTISON – Christine HANON-BATIOT – Laurent BARBOTIN – Fabienne SACCHET – Arthur ROUYER – Eric NONON – Fatima GUERROUACHE – Jean-Yves MORIN – Pierre-François DEGAND – Christine ASHWORTH – Katia LEFEUVRE - Olivier HARDOUIN – Valérie THOMASSEN – Philippe SENEQUE Formant la majorité des membres en exercice.
PRESENTS : 25	
VOTANTS : 29	
	<b>A donné pouvoir</b> : Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU Corine HOUZIAUX à Marie-Agnès BOUYSSOU Jean-Luc BIANCHI à Pierre-François DEGAND Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE

### ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

**VU** le Code général des impôts, et notamment ses articles 1638-0 bis III et 1609 nonies C,

**VU** l'arrêté n°2015 362-0002 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, la Communauté d'agglomération de Poissy-Achères- Conflans-Sainte-Honorine, la Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine, la Communauté d'agglomération Seine & Vexin, la Communauté de communes des Coteaux du Vexin, la Communauté de communes Seine-Mauldre, au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et dénommant le nouvel établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre issu de la fusion « Grand Paris Seine & Oise »,

**VU** l'arrêté n°2015 362-0003 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'agglomération « Grand Paris Seine & Oise » en Communauté urbaine,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise »,

**VU** les délibérations du 9 février 2016 et du 24 mars 2016 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » portant création de la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'EPCI à fiscalité professionnelle unique et les communes membres et qui en a déterminé la composition à la majorité des deux tiers

Accusé de réception en préfecture  
07821760628a20200715-2020-035  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717

**CONSIDERANT** que la CLECT de la Communauté urbaine GPS&O est composée pour chaque commune d'autant de membres titulaires et de membres suppléants sur le fondement suivant :

- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour les communes jusqu'à 10 000 habitants ;
- 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour les communes de plus de 10 000 habitants et jusqu'à 20 000 habitants ;
- 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants pour les communes de plus de 20 000 habitants,

**CONSIDERANT** que suite aux élections municipales du 28 juin 2020, il est donc nécessaire de procéder à la désignation d'1 représentant titulaire et 1 suppléant auprès de cette commission,

**CONSIDERANT** que l'assemblée a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder au scrutin à main levée, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT,

**CONSIDERANT** qu'après un appel à candidature,

- Monsieur Adrien PERRET est candidat comme représentant titulaire de la commune
- Monsieur Alain ADICÉOM est candidat comme représentant suppléant de la commune

**Après avoir procédé aux scrutins,**

**SONT DESIGNES** représentants au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » :

- Monsieur Adrien PERRET représentant TITULAIRE de la commune, à **24 voix « pour »** et **5 abstentions** : Pierre-François DEGAND (+ pouvoir Jean-Luc BIANCHI), Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE (+ pouvoir Laurent MAGLIA)
- Monsieur Alain ADICÉOM représentant SUPPLEANT de la commune, à **21 voix « pour »** et **8 abstentions** : Pierre-François DEGAND (+ pouvoir Jean-Luc BIANCHI), Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE (+ pouvoir Laurent MAGLIA), Olivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN et Philippe SENEQUE

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et la notifier à la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise ».

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 16 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-035  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717

# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/036

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>8 juillet 2020     | L'an deux mille vingt<br>Le 15 juillet à 19 heures<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>8 juillet 2020        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE : 29 | <b>Etai<del>ent</del> présents</b> : Jean-Pierre LAIGNEAU – Marie-Agnès BOUYSSOU – Virginie OKS – Alain ADICEOM – Apolline THOUMELIN – Fabien VIAL – Virginie ALBAR – Jean-Michel CHARLES – Eva SEGUY – Adrien PERRET – Sophie BASTIDE-LE DU – Philippe DESTISON – Christine HANON-BATIOT – Laurent BARBOTIN – Fabienne SACCHET – Arthur ROUYER – Eric NONON – Fatima GUERROUACHE – Jean-Yves MORIN – Pierre-François DEGAND – Christine ASHWORTH – Katia LEFEUVRE – Olivier HARDOUIN – Valérie THOMASSEN – Philippe SENEQUE |
| PRESENTS : 25                               | Formant la majorité des membres en exercice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| VOTANTS : 29                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                             | <b>A donné pouvoir</b> : Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Corine HOUZIAUX à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Jean-Luc BIANCHI à Pierre-François DEGAND<br>Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

## CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** la nécessité de constituer une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs suite au renouvellement du Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** qu'une liste de 32 contribuables doit être constituée,

**CONSIDERANT** qu'à partir de cette liste, le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la constitution de la liste des 32 contribuables parmi laquelle le Directeur Départemental des Finances Publiques en désignera 16.

### Titulaires

- Marie-Agnès BOUYSSOU
- Olivier DAESCHNER
- Alain ADICÉOM
- Apolline THOUMELIN
- Fabien VIAL
- Virginie ALBAR
- Jean-Michel CHARLES

### Suppléants

- Eva SEGUY
- Adrien PERRET
- Sophie BASTIDE-LE DU
- Philippe DESTISON
- Laurent BARBOTIN
- Fabienne SACCHET
- Corinne HOUZIAUX

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-036  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717

- Christian ROMEDENNE
- Serge SCHWARTZ
- Matthieu EVRARD
- Catherine OLIVIER
- Pierre-François DEGAND
- Christine ASHWORTH
- Laurent MAGLIA
- Philippe SENEQUE
- Emmanuelle VENDEUVRE

- Fatima GUERROUACHE
- Jean-Yves MORIN
- Olivier CRUÉ
- François DELAPORTE
- Alexis MORET
- Katia LEFEUVRE
- Pierre MATUCHET
- Dominique JOURDAN
- Nathalie MATTA

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 16 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU



Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-036  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717

# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/037

DATE DE CONVOCATION : 8 juillet 2020	L'an deux mille vingt Le 15 juillet à 19 heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 8 juillet 2020	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29	<b>Etaients présents</b> : Jean-Pierre LAIGNEAU – Marie-Agnès BOUYSSOU – Virginie OKS – Alain ADICEOM – Apolline THOUMELIN – Fabien VIAL – Virginie ALBAR – Jean-Michel CHARLES – Eva SEGUY – Adrien PERRET – Sophie BASTIDE-LE DU – Philippe DESTISON – Christine HANON-BATIOT – Laurent BARBOTIN – Fabienne SACCHET – Arthur ROUYER – Eric NONON – Fatima GUERROUACHE – Jean-Yves MORIN – Pierre-François DEGAND – Christine ASHWORTH – Katia LEFEUVRE – Olivier HARDOUIN – Valérie THOMASSEN – Philippe SENEQUE Formant la majorité des membres en exercice.
PRESENTS : 25	
VOTANTS : 29	
	<b>A donné pouvoir</b> : Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU Corine HOUZIAUX à Marie-Agnès BOUYSSOU Jean-Luc BIANCHI à Pierre-François DEGAND Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL ILE-DE-FRANCE

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal les objectifs des contrats d'aménagement régional de la Région Ile-de-France. Ce contrat d'un montant de 4 447 153,90 € HT a pour objet la réalisation des opérations suivantes :

- 1) Extension-réhabilitation de la Maison des Associations pour 1 140 120,00 € HT
- 2) Construction d'une maison médicale pluridisciplinaire pour 3 307 033,90 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 4 447 153,90 € HT

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le programme des opérations présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués dans le tableau annexé suivant l'échéancier de réalisation.

### **S'ENGAGE :**

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- sur le plan de financement annexé.
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour

Commission Permanente du  
Accuse de réception en préfecture  
178-2178006-28-20200715-2020-037  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717

dans un délai de 3 ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional

- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.

- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.

- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.

- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

**SOLLICITE** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1 000 000 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES SUR SEINE,

Le 16 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-037  
-DE  
Date de réception préfecture : 20200717

# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/038

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>8 juillet 2020     | L'an deux mille vingt<br>Le 15 juillet à 19 heures<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>8 juillet 2020        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE : 29 | <b>Etai<sup>ent</sup> présents</b> : Jean-Pierre LAIGNEAU – Marie-Agnès BOUYSSOU – Virginie OKS – Alain ADICEOM – Apolline THOUMELIN – Fabien VIAL – Virginie ALBAR – Jean-Michel CHARLES – Eva SEGUY – Adrien PERRET – Sophie BASTIDE-LE DU – Philippe DESTISON – Christine HANON-BATIOT – Laurent BARBOTIN – Fabienne SACCHET – Arthur ROUYER – Eric NONON – Fatima GUERROUACHE – Jean-Yves MORIN – Pierre-François DEGAND – Christine ASHWORTH – Katia LEFEUVRE - Olivier HARDOUIN – Valérie THOMASSEN – Philippe SENEQUE |
| PRESENTS : 25                               | Formant la majorité des membres en exercice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| VOTANTS : 29                                | <b>A donné pouvoir</b> : Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Corine HOUZIAUX à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Jean-Luc BIANCHI à Pierre-François DEGAND<br>Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

## EXONERATION PARTIELLE DE LA TLPE 2020 LIEE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Le Conseil Municipal,

VU l'article 16 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020,

**CONSIDERANT** que la crise sanitaire du Covid-19 a un impact économique majeur sur l'activité des entreprises, commerçants et associations situés sur le territoire de la commune,

**CONSIDERANT** qu'il est primordial de soutenir le commerce local et de l'aider à surmonter la crise actuelle,

Après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE**,

**DECIDE** un abattement de 25% sur la TLPE due au titre de l'exercice 2020 pour l'ensemble des redevables de cette taxe.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES SUR SEINE  
Le 16 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-038  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717

# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

XXXXXXXXXXXX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/039

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>8 juillet 2020     | L'an deux mille vingt<br>Le 15 juillet à 19 heures<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>8 juillet 2020        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE : 29 | <b>Etaients présents</b> : Jean-Pierre LAIGNEAU – Marie-Agnès BOUYSSOU – Virginie OKS – Alain ADICEOM – Apolline THOUMELIN – Fabien VIAL – Virginie ALBAR – Jean-Michel CHARLES – Eva SEGUY – Adrien PERRET – Sophie BASTIDE-LE DU – Philippe DESTISON – Christine HANON-BATIOT – Laurent BARBOTIN – Fabienne SACCHET – Arthur ROUYER – Eric NONON – Fatima GUERROUACHE – Jean-Yves MORIN – Pierre-François DEGAND – Christine ASHWORTH – Katia LEFEUVRE – Olivier HARDOUIN – Valérie THOMASSEN – Philippe SENEQUE<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| PRESENTS : 25                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| VOTANTS : 29                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                             | <b>A donné pouvoir</b> : Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Corine HOUZIAUX à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Jean-Luc BIANCHI à Pierre-François DEGAND<br>Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

### DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code du travail et notamment ses articles L.3132-26 et suivants, et R .3132-21,

**VU** la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques instaurant de nouvelles dispositions concernant les dérogations au repos dominical pour les commerces de détail que peut accorder le Maire d'une commune,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2019, fixant une dérogation au repos dominical pour les Dimanche 12 janvier 2020 (soldes d'hiver), Dimanche 24 juin 2020 (soldes d'été), Dimanches 6, 13 et 20 décembre 2020 (dimanches avant Noël).

**CONSIDERANT** qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, le 2 juin 2020, le ministre de l'Economie a annoncé le report de la période des soldes d'été 2020 initialement prévue le 24 juin 2020 au 15 juillet 2020,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**MODIFIE** la liste des dimanches bénéficiant d'une dérogation au repos dominical pour les commerces de détail ainsi :

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-039  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717

- Dimanche 12 janvier 2020 (soldes d'hiver)
- Dimanche 19 juillet 2020 (soldes d'été)
- Dimanches 6, 13 et 20 décembre 2020 (dimanches avant Noël).

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES SUR SEINE

Le 16 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-039  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717

# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/040

DATE DE CONVOCATION : 8 juillet 2020	L'an deux mille vingt Le 15 juillet à 19 heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 8 juillet 2020	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29	<b>Etai<sup>ent</sup> présents</b> : Jean-Pierre LAIGNEAU – Marie-Agnès BOUYSSOU – Virginie OKS – Alain ADICEOM – Apolline THOUMELIN – Fabien VIAL – Virginie ALBAR – Jean-Michel CHARLES – Eva SEGUY – Adrien PERRET – Sophie BASTIDE-LE DU – Philippe DESTISON – Christine HANON-BATIOT – Laurent BARBOTIN – Fabienne SACCHET – Arthur ROUYER – Eric NONON – Fatima GUERROUACHE – Jean-Yves MORIN – Pierre-François DEGAND – Christine ASHWORTH – Katia LEFEUVRE - Olivier HARDOUIN – Valérie THOMASSEN – Philippe SENEQUE
PRESENTS : 25	Formant la majorité des membres en exercice.
VOTANTS : 29	
	<b>A donné pouvoir</b> : Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU Corine HOUZIAUX à Marie-Agnès BOUYSSOU Jean-Luc BIANCHI à Pierre-François DEGAND Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE

### DETERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** les articles L.2123-20 à L.2124-1 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

**VU** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 constatant l'élection du Maire et de 8 adjoints,

**VU** les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions à 9 conseillers municipaux,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

**CONSIDERANT** que pour une commune de 3 500 à 9 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire ne peut dépasser 55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

**CONSIDERANT** que pour une commune de 3 500 à 9 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint ne peut dépasser 22% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

**CONSIDERANT** que pour une commune de moins de 100 000 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un conseiller municipal ne peut dépasser 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée au maire et aux adjoints,

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-040  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717

**CONSIDERANT** l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

**Après en avoir délibéré à 24 voix « pour » et 5 abstentions : Pierre-François DEGAND (+ pouvoir Jean-Luc BIANCHI), Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE (+ pouvoir Laurent MAGLIA),**

**DECIDE** que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé comme suit, comme rappelé dans le tableau annexé :

	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire	30,25%
1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	18,41%
2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	18,41%
3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	18,41%
4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	18,41%
5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	18,41%
6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	18,41%
7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	18,41%
8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	18,41%
Conseiller Municipal Délégué	4,86%

**DIT** que les intéressés percevront cette indemnité à compter de la date d'installation du Conseil Municipal, soit le 4 juillet 2020,

**PRECISE** que le montant des indemnités sera revalorisé en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice brut de la fonction publique et de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

**DIT** que les dépenses sont imputées au chapitre 65,

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 16 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-040  
-DE  
Date de réception préfecture : 20200717

# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/041

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>8 juillet 2020     | L'an deux mille vingt<br>Le 15 juillet à 19 heures<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>8 juillet 2020        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE : 29 | <b>Etaients présents</b> : Jean-Pierre LAIGNEAU – Marie-Agnès BOUYSSOU – Virginie OKS – Alain ADICEOM – Apolline THOUMELIN – Fabien VIAL – Virginie ALBAR – Jean-Michel CHARLES – Eva SEGUY – Adrien PERRET – Sophie BASTIDE-LE DU – Philippe DESTISON – Christine HANON-BATIOT – Laurent BARBOTIN – Fabienne SACCHET – Arthur ROUYER – Eric NONON – Fatima GUERROUACHE – Jean-Yves MORIN – Pierre-François DEGAND – Christine ASHWORTH – Katia LEFEUVRE – Olivier HARDOUIN – Valérie THOMASSEN – Philippe SENEQUE<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| PRESENTS : 25                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| VOTANTS : 29                                | <b>A donné pouvoir</b> : Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Corine HOUZIAUX à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Jean-Luc BIANCHI à Pierre-François DEGAND<br>Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

### DEMANDE DE CREATION D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Le Conseil Municipal,

**VU** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement,

**VU** le décret n° 2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux AVAP,

**VU** la circulaire NOR MCCCC 1206718C du 2 mars 2012,

**VU** la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

**VU** le Code de l'Urbanisme et le Code du Patrimoine, notamment ses articles L. 631-1 à L.633-1,

**VU** la délibération du 06/10/2016 proposant à la création d'un site patrimonial remarquable, laquelle n'a débouché à l'heure actuelle sur aucune action concrète de la Communauté Urbaine,

**CONSIDERANT** la richesse patrimoniale et architecturale de notre territoire communal, notamment les maisons « bourgeoises » à l'architecture typique du début du XIX<sup>ème</sup> de style néo-classique, néo-Louis XIII ou anglo-normand à pans de bois hourdés, les pigeonniers ou tourelles, les éléments de décors tels faïences ou cheminées en brique, les portails à auvent, ou autres bâtiments remarquables tels que la gare centenaire, mais encore les espaces naturels publics ou les grands parcs arborés privés, bords de Seine ou coteau boisé,

**CONSIDERANT** l'intérêt public de répondre aux enjeux de protection, de conservation et de valorisation, dans un ensemble cohérent, de cette identité architecturale et de ces sites paysagers en tant que valeurs fondamentales du patrimoine villennois,

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-041  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717

**CONSIDERANT** que la Commune de Villennes-sur-Seine porte une politique patrimoniale ambitieuse garante de l'authenticité et l'identité de son territoire,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**PROPOSE** la création d'un Site Patrimonial Remarquable sur le territoire communal

**DEMANDE** à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise de mettre à l'étude ce classement et de lancer les études préalables afférentes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférant.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 16 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-041  
-DE  
Date de réception préfecture : 20200717

# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/042

DATE DE CONVOCATION : 8 juillet 2020	L'an deux mille vingt Le 15 juillet à 19 heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 8 juillet 2020	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29	<b>Etaients présents</b> : Jean-Pierre LAIGNEAU – Marie-Agnès BOUYSSOU – Virginie OKS – Alain ADICEOM – Apolline THOUMELIN – Fabien VIAL – Virginie ALBAR – Jean-Michel CHARLES – Eva SEGUY – Adrien PERRET – Sophie BASTIDE-LE DU – Philippe DESTISON – Christine HANON-BATIOT – Laurent BARBOTIN – Fabienne SACCHET – Arthur ROUYER – Eric NONON – Fatima GUERROUACHE – Jean-Yves MORIN – Pierre-François DEGAND – Christine ASHWORTH – Katia LEFEUVRE - Olivier HARDOUIN – Valérie THOMASSEN – Philippe SENEQUE
PRESENTS : 25	Formant la majorité des membres en exercice.
VOTANTS : 29	
	<b>A donné pouvoir</b> : Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU Corine HOUZIAUX à Marie-Agnès BOUYSSOU Jean-Luc BIANCHI à Pierre-François DEGAND Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE

### MOTION SUR L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) DU SECTEUR « BRETEUIL »

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.151-6 et suivants et L.153-36 et suivants,

**VU** le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévisibles de mouvements de terrains liés aux anciennes carrières souterraines de gypse abandonnées approuvé le 20 mars 2007,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 16 janvier 2020, et notamment son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

**VU** l'OAP de secteur à échelle communale « Breteuil » sur notre territoire,

**CONSIDERANT** que cette OAP « Breteuil » est située face à l'école maternelle des Sables, sur un terrain d'environ 2 ha, et qu'elle prévoit entre autre la construction de 63 logements/ha et la création d'une voie de desserte,

**CONSIDERANT TOUT D'ABORD** que cette OAP participe à l'artificialisation des sols par son urbanisation presque totale du terrain, notamment par la construction de plus de 120 logements, ce

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-042  
-DE  
Date de réception préfecture : 20200717

qui va à l'encontre de la préservation des espaces naturels, la lutte contre l'étalement urbain et le respect de la biodiversité existante,

**CONSIDERANT ENSUITE** que le terrain d'assiette de cette OAP est classé en zone 1AUDa et contiguë à de grands terrains classés en zone Naturelle au Nord et à l'Est, pour certains largement boisés,

**CONSIDERANT** que l'orientation vise la construction d'un habitat intermédiaire et de petits collectifs en partie Est du terrain, en limite avec la zone Naturelle et boisée, marquant ainsi une rupture franche avec le caractère naturel et boisé alentour, sans transition possible entre les espaces naturels et urbains,

**CONSIDERANT** par ailleurs que toute construction va à l'encontre des paysages et du Belvédère n° 91 de l'OAP « Trame Verte et Bleu et Belvédère » et serait contraire à la philosophie de la partie « Ville paysage » du PADD,

**CONSIDERANT EGALEMENT** que le hameau de Breteuil est largement couvert par la zone rouge du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévisibles de mouvements de terrains liés à anciennes carrières souterraines de gypse abandonnées, et qu'une partie des constructions est prévue en zone bleue de ce PPRN, sans prise en compte de la vulnérabilité du site,

**CONSIDERANT PAR AILLEURS** que le nombre important de logements imposés par cette OAP entraîne une grande augmentation du trafic routier en bordure et sur la rue de Breteuil, voie communale à double sens et seul accès possible à l'ensemble des constructions, face à l'école maternelle des Sables,

**CONSIDERANT AU SURPLUS** l'existence d'un Emplacement Réservé (ER) n° VIS5 en bordure avec la rue de Breteuil, dont la destination est la « création de stationnement dont parking à vélos », au bénéfice de l'école maternelle des Sables,

**CONSIDERANT** aussi que ce hameau est constitué de nombreux chemins parfois très étroits sans trottoir, ne pouvant supporter un trafic routier supplémentaire, et que la multiplication du trafic va aggraver la vulnérabilité des piétons, promeneurs et cavaliers, très fréquents dans ce quartier,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**EST FAVORABLE** à la suppression de l'OAP de secteur « Breteuil » tout en maintenant l'ER n° VIS5

**SOUHAITE** que la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise procède à la modification du PLUi en vue de cette suppression,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES SUR SEINE  
Le 16 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-042  
-DE  
Date de réception préfecture : 20200717